

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 26048</p>
---	--	---

SEANCE du : 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 17h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 16 mars 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON	Pascale FERCHAUD	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Bérandère BAZANTAY	Sylvie FOUILLET	Thierry LEBLAN FALZONE	Alain ROBIN
Bruno BODIN	Pascale FRADIN	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Emile BREGEON	David GABORIT	Jean-François MOREAU	Nathalie SOUBRE
Pierre BUREAU	Olivier GEFFARD	Nathalie MOREAU,	Antoine TRANCHET
Sandra CAILTON	Nathalie GEFFARD	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTEIX
Yannick CHARRIER	Véronique GONNORD	Pierre MORIN	
Bruno COTHOUIS	Jacky GRELLIER	Florence PREAUD	
Florence ERISSE	Marie-Hélène GUIGNARD	Elina PREAULT	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Secrétaire de séance : David GABORIT, assisté des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Élection des adjoints

Présidence par Madame le Maire

VU l'Article L. 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération n° 26047 de ce jour, instituant 9 postes d'adjoints.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus, parmi les membres du Conseil Municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. Il n'est pas possible de présenter une liste sur laquelle le nombre de candidats à la fonction d'adjoint est inférieur au nombre d'adjoints déterminé par le Conseil Municipal.

Madame le Maire propose la liste suivante :

- 1^{er} adjoint : Jean-François MOREAU
- 2^{ème} adjoint : Veronique VILLEMONTAIX
- 3^{ème} adjoint : Jean-François MORIN
- 4^{ème} adjoint : Elina PREAULT
- 5^{ème} adjoint : Alain ROBIN
- 6^{ème} adjoint : Pascale FERCHAUD
- 7^{ème} adjoint : Yannick CHARRIER
- 8^{ème} adjoint : Anne ROUX
- 9^{ème} adjoint : Bruno COTHOUIS

Un bureau de vote est constitué, composé :

- D'un président : Monsieur Yannick CHARRIER ;
- D'un secrétaire : Monsieur David GABORIT ;
- De deux assesseurs : Monsieur Pierre BUREAU et Monsieur Thierry LEBLAN FALZONE.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20260320-DG_DEL_2026_048-DE
 Date de télétransmission : 26/03/2026
 Date de réception préfecture : 26/03/2026

À l'issue du scrutin, le bureau de vote procède au dépouillement public des bulletins. Il est successivement procédé :

- Au comptage des bulletins trouvés dans l'urne : 33 ;
- A la lecture des bulletins un par un ;
- Au décompte des bulletins nuls : 0 ;
- Au décompte des bulletins blancs : 5 ;
- A la détermination du nombre de suffrages exprimés : 28 ;
- Au calcul de la majorité absolue, correspondant au chiffre immédiatement supérieur à la moitié des suffrages exprimés : 15.

Les résultats du scrutin sont ensuite proclamés :

- Liste des adjoints proposé par Madame le Maire : 28 voix ;

La liste des adjoints proposé par Madame le Maire, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin ;

Le Conseil Municipal décide :

- **DE PROCLAMER ADJOINT** les élus mentionnés sur la liste des adjoints proposé par Madame le Maire.

Le Secrétaire de séance,

David GABORIT



Le Maire,

Emmanuelle MENARD

